



Conseil économique et social

Distr. : limitée
3 janvier 2023
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2023

7-10 février 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Costa Rica

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Costa Rica est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 250 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 6 765 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2023 à décembre 2027.

* E/ICEF/2023/1.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Le Costa Rica, pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, est membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) depuis 2021. Il compte 5,16 millions d'habitants, dont 23 % d'enfants et d'adolescents, et parvient actuellement au terme de son dividende démographique, avec une population vieillissante et une hausse des taux de dépendance¹. Sur le plan du développement humain, le pays a connu des progrès considérables, en grande partie attribuables à des politiques énergiques dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH). Comme l'a noté le Comité des droits de l'enfant², le Costa Rica est doté d'un solide cadre politique et législatif en faveur des droits de l'enfant, mais celui-ci n'est pas correctement mis en œuvre.

2. Selon la Banque mondiale, le produit intérieur brut (PIB) par habitant aurait augmenté de 85 % au cours des 25 dernières années. Cette hausse ne s'est toutefois pas traduite par une diminution des inégalités sociales, le coefficient de Gini étant même passé de 45,6 à 49,3 entre 1997 et 2020. Certaines disparités et exclusions historiques persistent encore aujourd'hui, essentiellement aux dépens des populations autochtones, d'ascendance africaine ou migrantes vivant dans les régions rurales frontalières ou dans des établissements urbains informels.

3. Le taux de pauvreté monétaire oscille autour de 25 % pour l'ensemble de la population, mais s'avère plus élevé chez les enfants et les adolescents (39 %). La dette publique s'élève à 68 % du PIB, ce qui fait du Costa Rica l'un des pays les plus endettés d'Amérique latine. La pauvreté de revenu touche 23 % des ménages, avec une surreprésentation des ménages dirigés par des femmes, qui représentent seulement 41 % des ménages non pauvres, mais 48 % des ménages vivant dans la pauvreté et 51 % des ménages en situation d'extrême pauvreté. En moyenne, les personnes pauvres sont scolarisées trois ans de moins que les personnes non pauvres³.

4. Au premier trimestre 2022, 34 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient au chômage et 17 % n'étaient ni étudiants ni salariés⁴. L'écart global des taux de chômage entre les hommes et les femmes atteignait 6,5 points de pourcentage (11 % contre 17,5 %).

5. En 2022, le taux de participation au marché du travail était plus faible pour les femmes que pour les hommes (48 % contre 71 %), et celles-ci consacraient en moyenne un plus grand nombre d'heures par semaine aux soins et au travail domestique non rémunérés⁵. Les responsabilités familiales constituent le principal

¹ Organisation de coopération et de développement économiques, « L'OCDE accueille le Costa Rica comme 38^e Membre de l'Organisation ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.oecd.org/fr/presse/l-ocde-accueille-le-costa-rica-comme-38eme-membre-de-l-organisation.htm>> (page consultée le 4 novembre 2022).

² Comité des droits de l'enfant, Observations finales concernant les cinquième et sixième rapports périodiques sur le Costa Rica, présentés en un seul document, 4 mars 2020.

³ Institut national de la statistique et des recensements (de l'espagnol *Instituto Nacional de Estadística y Censos*, ou INEC), Enquête auprès des ménages. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://inec.cr/estadisticas-fuentes/encuestas/encuesta-nacional-hogares>> (page consultée le 31 octobre 2022).

⁴ INEC, Enquête sur l'emploi continu, 2022. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://inec.cr/estadisticas-fuentes/encuestas/encuesta-continua-empleo>> (page consultée le 31 octobre 2022).

⁵ INEC, Enquête sur l'emploi continu, 2022 ; INEC, Enquête sur l'utilisation du temps, 2017. Disponible à l'adresse suivante : <<https://inec.cr/estadisticas-fuentes/encuestas/encuesta-continua-empleo>> (page consultée le 4 novembre 2022).

obstacle empêchant les jeunes femmes de poursuivre leurs études, en particulier dans les ménages pauvres.

6. Ces dernières années, le pays a été confronté à plusieurs urgences climatiques. Il subit au moins deux fois par an des inondations de moyenne ou grande ampleur, et la côte Pacifique est régulièrement en proie à des épisodes de sécheresse. Les séismes représentent une menace latente et l'activité volcanique est constante. Les régions côtières et frontalières ainsi que les établissements urbains informels sont particulièrement touchés.

7. Le taux de mortalité maternelle a récemment augmenté, passant de 18 pour 100 000 naissances en 2013 à 23 pour 100 000 en 2022, de même que le taux de mortalité des enfants, passé de 8,05 à 9,28 pour 1 000 naissances entre 2014 et 2022⁶. En août 2022, près de 9 000 personnes, dont 25 enfants et adolescents, étaient décédées de complications liées à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)⁷.

8. Parmi les adolescentes de 15 à 17 ans, 9 % n'ont que partiellement accès aux services de santé, un pourcentage qui grimpe à 33 % chez les adolescentes migrantes⁸. Le pourcentage d'accouchements enregistré chez les 15 à 19 ans a diminué, passant de 20 % à 12 % entre 2000 et 2019, mais 18 % des adolescentes concernées ont connu une deuxième grossesse⁹.

9. Au Costa Rica, 2 % des enfants et des adolescents souffrent d'un retard de croissance, 20 % sont en surpoids et 14 % sont obèses¹⁰. Seuls 27 % des enfants de moins de 6 ans sont exclusivement nourris au sein, et 39 % sont principalement allaités¹¹.

10. La prévalence des troubles mentaux chez les enfants et les adolescents de 10 à 19 ans s'élève à 13 %. Chez les 15 à 19 ans, le suicide, quatrième cause de mortalité à l'échelle mondiale¹², est devenu depuis 2005 la troisième cause de mortalité au Costa Rica¹³.

11. Dans le domaine de l'éducation, les problèmes d'accès et de qualité restent prépondérants. Depuis 2018, les cycles scolaires ont subi des interruptions répétées sur de longues périodes en raison des grèves et de la pandémie de COVID-19, et des cohortes entières d'élèves ont par conséquent pris du retard dans leur apprentissage. Seuls 51 % des personnes âgées de 25 à 34 ans sont titulaires d'un diplôme d'études

⁶ INEC, Statistiques de l'état civil, 2022. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://inec.cr/estadisticas-fuentes/estadisticas-demograficas>> (page consultée le 25 octobre 2022).

⁷ Ministère de la santé, Direction de la surveillance sanitaire, 2022. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <www.ministeriodesalud.go.cr/index.php/vigilancia-de-la-salud/111-vigilancia-de-la-salud> (page consultée le 4 novembre 2022).

⁸ Ministère de la culture et de la jeunesse, Troisième enquête nationale sur les jeunes, 2018. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://cpj.go.cr/tercera-encuesta-nacional-de-juventudes-2018/>> (page consultée le 25 octobre 2022).

⁹ INEC, Statistiques de l'état civil, 2020 et 2022. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://inec.cr/estadisticas-fuentes/estadisticas-demograficas>> (page consultée le 4 novembre 2022).

¹⁰ Ministères de la santé et de l'éducation, Recensement scolaire national 2016 du poids et de la taille, 2019. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://bd.sica.int/index.php/catalog/105>> (page consultée le 25 octobre 2022).

¹¹ INEC, Enquête auprès des femmes, des enfants et des adolescents, 2018. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://inec.cr/estadisticas-fuentes/encuestas/encuesta-mujeres-ninez-adolescencia-2018>> (page consultée le 25 octobre 2022).

¹² Organisation mondiale de la Santé, « Un décès sur 100 est un décès par suicide ». Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.who.int/fr/news/item/17-06-2021-one-in-100-deaths-is-by-suicide>> (page consultée le 4 novembre 2022).

¹³ INEC, Système d'enquête sur les causes de décès de l'INEC, 2000-2021.

secondaires, un pourcentage largement inférieur à la moyenne de l'OCDE qui s'établit à 84 %¹⁴, et le Costa Rica obtient traditionnellement des résultats médiocres aux tests standardisés¹⁵. En effet, 74 % des élèves se classent dans les deux niveaux de performance les plus faibles en ce qui concerne les compétences en lecture¹⁶. Seuls 80 % des élèves du primaire et 60 % des élèves du secondaire ont terminé leur scolarité dans les délais habituels¹⁷.

12. On observe d'importantes disparités sur le plan de la réussite scolaire, les enfants et les adolescents handicapés, vivant en milieu rural ou en situation d'extrême pauvreté étant particulièrement laissés pour compte. Seulement 8 % des écoles primaires publiques dispensent l'intégralité du programme scolaire. Ces inégalités sont en outre exacerbées par la fracture numérique, qui limite l'apprentissage, l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle future des plus vulnérables. Les enfants et les adolescents sont 42 % à ne pouvoir disposer ni d'un ordinateur ni d'une tablette, et 13 % n'ont pas accès à Internet¹⁸. L'inclusion des filles dans les milieux éducatifs s'est améliorée, en particulier concernant l'accès, la parité en matière de scolarisation et les résultats scolaires¹⁹.

13. Pour ce qui est de l'accès aux services de soins de la petite enfance et aux possibilités d'apprentissage, seuls 14,6 % des enfants âgés de 36 à 47 mois suivent un programme de développement de la petite enfance, un pourcentage qui atteint toutefois 44,2 % pour les enfants de 36 à 59 mois. On observe un écart de 11,3 points de pourcentage entre le quintile le plus pauvre et le quintile le plus riche (40,9 % contre 52,2 %)²⁰.

14. Dix-neuf pour cent des centres éducatifs ne disposent d'aucun accès à l'eau, et 10 % n'ont pas l'électricité²¹. Beaucoup restent inaccessibles pour les élèves handicapés. Pas moins de 874 centres éducatifs (des écoles primaires dans 80 % des cas) se sont vu infliger des sanctions sanitaires à cause d'installations sanitaires inappropriées²².

15. À l'échelle nationale, 70 % des eaux usées ne sont pas traitées. Les fosses septiques, très répandues, génèrent un risque de pollution, en particulier dans les zones côtières et en milieu urbain²³.

16. En 2021, l'Agence nationale de protection de l'enfance a reçu 84 496 plaintes relatives à des menaces ou à des violations des droits de l'enfant : 24 % concernaient

¹⁴ Agence nationale de protection de l'enfance, Ministère de la planification nationale et de la politique économique et UNICEF, *Estado de los Derechos de la Niñez y la Adolescencia*, 2022 ; Projet sur l'état de l'éducation (de l'espagnol *Proyecto Estado de la Educación*, ou PEE), *Rapport sur l'état de l'éducation*, 2021. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://estadonacion.or.cr/proyectos-estado-de-la-educacion/>> (page consultée le 4 novembre 2022).

¹⁵ PEE, *Rapport sur l'état de l'éducation*, 2021.

¹⁶ Programme international pour le suivi des acquis des élèves, OCDE, 2015. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <www.oecd.org/pisa/aboutpisa/costa-rica-pisa.htm> (page consultée le 4 novembre 2022).

¹⁷ PEE, *Rapport sur l'état de l'éducation*, 2021.

¹⁸ INEC, Enquête auprès des ménages, 2021.

¹⁹ Institut national des femmes, « Pauvreté au Costa Rica : la situation des femmes », 2019. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <www.inamu.go.cr/pobreza-en-costa-rica-la-situacion-de-las-mujeres> (page consultée le 4 novembre 2022).

²⁰ INEC, Enquête auprès des femmes, des enfants et des adolescents ; UNICEF, Sixième enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS-6), 2018.

²¹ PEE, *Rapport sur l'état de l'éducation*, 2021.

²² *Ibid.*

²³ Direction de l'eau, Politique nationale d'assainissement des eaux usées, 2017. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://da.go.cr/saneamiento-de-aguas-residuales/>> (page consultée le 4 novembre 2022).

des cas de violence physique ou psychologique, 22 % des cas de négligence, et 19 % des violences dues à des conflits familiaux²⁴. Les châtements corporels sont considérés comme une méthode d'éducation acceptable par 24 % des parents et des personnes s'occupant d'enfants, ce qui explique en partie pourquoi 49 % des enfants de 1 à 14 ans sont victimes de méthodes de discipline violentes²⁵.

17. En 2018, on estimait selon les déclarations que plus de 12 000 jeunes enfants et adolescents avaient déjà été victimes d'agression sexuelle, et que les filles étaient de très loin les plus touchées²⁶. Le nombre de procédures pénales pour viol sur enfant ou viol aggravé est en hausse depuis quelques années²⁷. L'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales a augmenté de 44 % entre 2019 et 2020.

18. Le taux de prévalence du harcèlement scolaire au Costa Rica est le deuxième plus élevé de la région²⁸, et ce phénomène de plus en plus fréquent et de plus en plus grave entraîne des problèmes d'exclusion scolaire ainsi que d'autres difficultés éducatives pour les élèves. Environ 78,8 % des enfants et adolescents de 9 à 17 ans utilisent Internet tous les jours et risquent par conséquent d'être exposés à la violence en ligne.

19. La proportion de femmes affirmant avoir commencé leur vie sexuelle avant l'âge de 16 ans est passée de 23 % en 2010 à 27 % en 2016²⁹. En 2020, 5 % des accouchements concernaient des filles âgées de 13 ou 14 ans, sans père déclaré dans 88 % des cas.

20. En 2018, 15 % des enfants de 12 à 14 ans participaient à des activités économiques (pour moins de 14 heures par semaine) ; chez ceux âgés de 15 à 17 ans, ce pourcentage atteignait 20 % (pour moins de 43 heures par semaine)³⁰.

21. Le pays compte 13 170 enfants et adolescents privés de soins parentaux ; parmi eux, 2 134 se trouvent dans des refuges ou des structures d'accueil et 11 036 sont placés dans des familles d'accueil³¹.

22. Le système de justice réparatrice reste confronté à d'importantes difficultés en ce qui concerne la santé socioémotionnelle, l'intégration éducative et la consommation de drogues. Soixante-cinq pour cent des adolescents en conflit avec la loi sont toxicomanes³².

23. En 2022, 62 455 enfants migrants étaient officiellement inscrits dans des établissements scolaires. Ces enfants sont confrontés à différents problèmes, en particulier aux maladies infectieuses, à l'insécurité, aux violences sexuelles et à la violence basée sur le genre, à la xénophobie et à la discrimination, au harcèlement scolaire, au manque de possibilités d'apprentissage, à un accès limité aux services publics et à la pauvreté. Les enfants et adolescents migrants qui se rendent au Costa Rica ou transitent par le pays sont exposés à l'exploitation, aux mauvais

²⁴ Agence nationale de protection de l'enfance, 2021.

²⁵ INEC, Enquête auprès des femmes, des enfants et des adolescents, 2018.

²⁶ Observatoire de la violence basée sur le genre des autorités judiciaires, 2018. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://observatoriodegenero.poder-judicial.go.cr/>> (page consultée le 4 novembre 2022).

²⁷ Institut national des femmes, 2019.

²⁸ OCDE, Programme international pour le suivi des acquis des élèves, 2015.

²⁹ Ministère de la santé, Enquête sur la santé sexuelle et procréative, 2016. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <[VSRSP-AENSSSR_CR10.pdf](#)> (page consultée le 4 novembre 2022).

³⁰ INEC, Enquête auprès des femmes, des enfants et des adolescents, 2018 ; MICS-6, 2018.

³¹ Agence nationale de protection de l'enfance, 2022.

³² Institut sur l'alcoolisme et la toxicomanie et Bureau de justice réparatrice du système judiciaire, 2017. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://www.iafa.go.cr/investigacion/>> (page consultée le 4 novembre 2022).

traitements, aux atteintes sexuelles, à la violence et l'exploitation basées sur le genre, à la traite et au trafic d'êtres humains.

24. Les enseignements tirés du précédent programme de pays mettent en évidence la nécessité de passer d'une approche de « modélisation » à une approche « de mise à l'échelle et d'inclusion » ; de mettre en œuvre des programmes plus solides et transformateurs en matière de genre ; de renforcer les partenariats avec le secteur privé et les principaux dirigeants des communautés d'ascendance africaine, migrantes et autochtones ; et d'encourager des alliances avec les organisations de femmes et de personnes handicapées.

25. L'évaluation du programme de pays mené entre 2018 et février 2023 a donné lieu aux recommandations suivantes :

- a) Renforcer le suivi et l'évaluation afin d'estimer la contribution de l'UNICEF à tous les niveaux ;
- b) Établir une relation claire entre le programme de pays et le système de planification national ;
- c) Élaborer la théorie du changement du nouveau programme de pays et en assurer le suivi ;
- d) Proposer des résultats concrets et atteignables compte tenu des moyens techniques, financiers et humains dont dispose le bureau de pays.

Priorités du programme et partenariats

26. Le programme de pays soutient les quatre réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2023-2027 pour le Costa Rica, prioritairement axé sur la réduction des inégalités. Il contribue aux efforts déployés par le pays pour réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'aligne sur le mandat national relatif aux droits de l'enfant et de l'adolescent.

27. Le programme de pays s'appuie sur les principes des droits humains, de l'équité et de la durabilité environnementale. Il met l'accent sur la réduction des inégalités liées au genre, à l'origine ethnique, au lieu de résidence, à la situation migratoire, au handicap, ainsi qu'à l'exposition aux risques environnementaux et climatiques. Il contribuera à atténuer les inégalités historiques fondées sur le genre, mais aussi les inégalités sociales et territoriales. Les enfants et leur famille, en particulier les femmes et les mères adolescentes, vivront dans des environnements plus sûrs, pourront exercer leurs droits et auront accès à des services sociaux renforcés et élargis ainsi qu'à des investissements sociaux plus pertinents, avec le soutien du secteur privé et de la société civile ; ces améliorations bénéficieront en priorité aux enfants et adolescents les plus vulnérables, en particulier dans les 25 cantons les plus défavorisés. Les efforts de coopération des Nations Unies cibleront également ces cantons afin de favoriser une approche plus intégrée, cohérente et coordonnée entre les différents territoires.

28. Pour concrétiser cette vision, les enfants de 0 à 5 ans bénéficieront de services de puériculture complets et de politiques leur permettant de réaliser pleinement leur potentiel. L'objectif est que les enfants, les adolescents et les femmes chefs de famille en situation de pauvreté monétaire et multidimensionnelle aient accès à des services de qualité et bénéficient d'un solide système de protection sociale disposant des moyens nécessaires pour réduire la pauvreté. Les adolescents, les jeunes et les femmes chefs de famille pourront terminer leurs études secondaires, améliorer leurs compétences numériques, prendre des décisions éclairées au sujet de leur santé, accéder à la formation professionnelle et à des emplois décents, et participer

activement aux décisions ayant une incidence sur leur vie. Les enfants et les adolescents grandiront dans une société dotée de systèmes résilients aux chocs, capables de les protéger et de garantir leurs droits.

29. Conformément aux priorités nationales et à l'UNSDCF, et compte tenu des données probantes obtenues à l'aide d'un processus de formulation hautement participatif, le programme de pays se déclinera en quatre composantes (en plus du domaine thématique que constitue l'efficacité du programme) :

- a) Santé, nutrition, environnement et assainissement ;
- b) Développement et éducation de la petite enfance ;
- c) Protection de l'enfance ;
- d) Protection sociale et pauvreté des enfants.

30. Le programme de pays repose sur la convergence et l'intersectionnalité. Les quatre composantes du programmes sont interdépendantes, couvrent tous les groupes d'âge et généreront des résultats pour les enfants qui se renforceront mutuellement. Toutes les composantes et interventions intègrent une dimension humanitaire et d'urgence.

31. Les principales stratégies du programme de pays sont les suivantes : approche transformatrice en matière d'égalité des genres ; plaidoyer public, communication et partenariats, notamment avec le secteur privé ; convergence et cohérence programmatiques ; changement social et comportemental, et redevabilité sociale ; production de données probantes ; renforcement des capacités ; volontariat ; participation des enfants et des adolescents ; gestion des connaissances, collecte de fonds et innovation.

32. L'approche transformatrice passera par l'intégration d'interventions spécifiques dans chacune des composantes et par la prise en compte des questions de genre à la fois dans l'analyse des contextes et des inégalités en général et dans les vulnérabilités qui touchent les enfants, en particulier les adolescentes. Les pratiques parentales positives contribueront à faire évoluer les normes de genre.

Santé, nutrition, environnement et assainissement

33. Cette composante du programme, qui correspond aux réalisations 1, 2 et 4 de l'UNSDCF, éliminera les goulots d'étranglement liés à l'accès limité des enfants à des services complets de santé et de nutrition, et renforcera les politiques et les mécanismes de coordination afin de faire face aux nombreux risques environnementaux, climatiques et humanitaires.

34. L'UNICEF appuiera la conception et la mise en œuvre de politiques normatives plus ambitieuses, la budgétisation et le financement du renforcement des pratiques en matière de santé et de nutrition (étiquetage nutritionnel, mesures fiscales, programmes d'alimentation scolaire, etc.), la prévention et la lutte contre les multiples menaces environnementales et climatiques, et l'amélioration des services EAH dans les écoles et les communautés vulnérables.

35. Les institutions nationales et locales verront leurs capacités et leurs financements renforcés grâce à des programmes plus efficaces, à des protocoles et à des alliances stratégiques avec le secteur privé, et l'accent sera mis sur la prestation de services, la redevabilité sociale et la prise en charge des enfants et des adolescents, l'objectif étant d'améliorer la santé et la nutrition, la lutte contre le changement climatique et les services EAH.

36. Compte tenu des lacunes couramment observées concernant les modes de vie et les pratiques en matière de nutrition et de santé, la santé mentale et la santé sexuelle et procréative chez les parents, les personnes s'occupant d'enfants, les enfants et les adolescents, le programme soutiendra des interventions de changement social et comportemental tant à destination des individus que des communautés. Les comités d'urgence municipaux seront formés à la gestion des risques, à la préparation aux situations d'urgence et à la lutte contre le changement climatique, et recevront de l'aide pour mettre en œuvre des interventions axées sur les enfants.

Développement et éducation de la petite enfance

37. Cette composante du programme, qui correspond aux réalisations 1, 2 et 4 de l'UNSDCF, s'attachera à éliminer les goulots d'étranglement liés aux normes sociales néfastes ainsi qu'au manque de disponibilité et d'efficacité des ressources et des outils, de sorte que les enfants et les adolescents puissent apprendre dans un environnement approprié, doté d'infrastructures adaptées et de solides ressources pédagogiques favorisant la santé socioémotionnelle.

38. L'UNICEF appellera à une affectation et une gestion sérieuses des ressources destinées à l'éducation et au développement de la petite enfance, mais également à la mise en place de mécanismes de dialogue afin de parvenir à un consensus national sur la nécessité de renforcer la qualité des services publics d'éducation et de développement de la petite enfance. Des alliances et des politiques interinstitutionnelles seront encouragées en ce qui concerne la prévention des troubles de santé mentale et la violence dans les écoles, la réintégration des élèves, ainsi que la rétention et la réussite scolaires.

39. La collaboration avec le Ministère de l'éducation publique se concentrera sur le renforcement de la production de données et des capacités d'analyse, l'évaluation des élèves selon le type et la situation géographique des centres éducatifs, l'analyse des dépenses et la gestion budgétaire axée sur les résultats, ainsi que la réforme des programmes d'études. Pour réduire les inégalités, les efforts porteront également sur l'identification des compétences absolument nécessaires et des besoins des enfants et des adolescents en matière d'apprentissage à la fin de leurs études, sur la reprise de l'éducation, sur l'évaluation et la formation des enseignants, ainsi que sur la communication stratégique auprès des élèves, des enseignants, des parents et des communautés. Une place importante sera accordée à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'accès des populations migrantes, d'ascendance africaine ou autochtones, notamment pour les enfants handicapés, dans les contextes humanitaires et de développement, mais aussi au renforcement de la préparation et de la riposte aux situations d'urgence. L'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire passera par des initiatives de lutte contre l'exclusion, de réintégration et de reprise de l'éducation axées sur l'alphabétisme, et par la promotion du bilinguisme, des sciences et des compétences numériques, de la technologie, de l'ingénierie, de l'art et des mathématiques, des compétences de la vie courante, de la santé socioémotionnelle, de la sensibilisation aux questions climatiques, et de la formation technique et professionnelle.

40. Le Réseau national d'accueil et de développement des enfants sera élargi et perfectionné grâce à des systèmes de financement innovants, à une amélioration de la qualité de toutes les solutions d'accueil proposées, à une modernisation des programmes, à un renforcement des capacités en matière de communication et de changement comportemental et social, et à la formation des enseignants. L'UNICEF aidera l'Institut national de l'apprentissage à consolider son programme d'éducation par alternance de façon à réduire l'exclusion, mais aussi à accroître l'accès des populations vulnérables aux programmes professionnels et améliorer leurs résultats.

41. Pour pallier les carences éducatives du point de vue de la demande, un accompagnement sera proposé pour permettre aux parents, aux personnes s'occupant d'enfants, aux enseignants et au personnel administratif des écoles d'enrichir leurs connaissances, d'adopter des comportements positifs, et d'avoir accès à des ressources et à des plateformes innovantes sur les pratiques positives durant la petite enfance et les études primaires et secondaires, de façon à favoriser la scolarisation, la rétention, la réintégration et la réussite scolaires.

Protection de l'enfance

42. Conformément aux réalisations 1, 2 et 4 de l'UNSDCF, cette composante du programme s'attachera à approfondir les connaissances des familles et des communautés et à renforcer leurs capacités à assumer correctement leur responsabilité de protection envers les enfants et les adolescents. Elle visera également à améliorer les services de protection, la coordination institutionnelle et les services de conseil psychosociaux, en particulier pour ce qui est de la prévention et de la lutte contre la violence aux niveaux national et local, notamment dans les situations d'urgence.

43. L'UNICEF aidera les autorités locales à élaborer des politiques décentralisées de prévention de la violence à l'égard des enfants. Un soutien sera également apporté au Conseil national de l'enfance et de l'adolescence afin qu'il produise davantage de données probantes et soit mieux à même d'évaluer les politiques et les programmes. Les sous-systèmes de protection à l'échelle locale et le système complet de protection à l'échelle nationale bénéficieront d'un renforcement de leurs capacités afin d'encourager des alliances avec les institutions et le secteur privé en faveur de la prévention et de la lutte contre la violence, notamment dans les contextes humanitaires et les situations d'urgence.

44. Les différentes interventions de désinstitutionnalisation soutenues par l'UNICEF dans le cadre du précédent programme de pays seront évaluées de façon à promouvoir la mise à l'échelle des plus bénéfiques et des mieux adaptées. Le système de prise en charge des victimes de violence basée sur le genre sera développé sur la base d'une analyse des systèmes d'intervention spécialisés existants, notamment ceux employés dans les situations de crise humanitaire. Une structure d'intervention intégrée spécifiquement consacrée à la protection de l'enfance sera conçue et mise en place. Les capacités techniques et de gestion de l'agence nationale de protection de l'enfance seront renforcées, de même que ses services de protection.

45. Le programme de pays assurera la prévention du travail des enfants en faisant la promotion d'une norme de conduite dans les principaux secteurs de production afin d'abolir ces pratiques dans les différentes industries. Il aidera en outre les autorités locales à mettre en œuvre des politiques de prévention et de lutte contre le travail des enfants, en collaboration avec le secteur privé. La prévention de la violence en ligne sous toutes ses formes sera favorisée par des interventions de changement social et comportemental visant à limiter les risques auxquels s'exposent les enfants et les adolescents lorsqu'ils naviguent sur Internet sans aucun encadrement, mais également par un soutien aux forces de l'ordre ainsi qu'une assistance technique au Gouvernement pour mettre en place des normes, des politiques et des partenariats innovants en concertation avec les fournisseurs d'accès à Internet.

46. Un renforcement des capacités permettra aux particuliers et aux familles d'exercer correctement leur rôle de protection envers les enfants et les adolescents, en encourageant les pratiques parentales positives et la non-violence. Les compétences en leadership des adolescentes seront développées au service de l'égalité des genres.

Protection sociale et pauvreté des enfants

47. Cette composante du programme, alignée sur les réalisations 1, 3 et 4 de l'UNSDCF, éliminera les goulots d'étranglement liés aux comportements et aux normes sociales qui ne favorisent pas la coresponsabilité des soins ou l'équité concernant le rôle économique et politique joué par les femmes ; à la couverture limitée des services de développement de la petite enfance ; et aux défaillances en matière de coordination institutionnelle et de gestion des ressources pour une mise en œuvre équitable, efficiente et efficace des programmes de protection sociale destinés aux enfants.

48. L'UNICEF plaidera en faveur de l'inclusivité, de l'accessibilité, de l'efficacité et d'un financement suffisant des programmes et services publics de protection sociale destinés aux enfants. Les normes institutionnelles qui perpétuent une répartition néfaste des rôles attribués à chaque genre seront combattues au moyen d'une approche transformatrice.

49. Les institutions d'aide sociale bénéficieront d'un renforcement des capacités de gestion et de coordination afin de pouvoir mettre en œuvre des interventions de protection sociale équitables, efficaces et efficaces ainsi que des services résilients aux chocs, assortis de mécanismes de suivi et d'évaluation. La priorité consistera à atténuer l'exclusion éducative, à accroître l'accès des adolescents aux services de santé sexuelle et procréative, à élargir la couverture et à améliorer la qualité du réseau de structures accueillant des enfants, à déployer à grande échelle les services de protection sociale, notamment dans les situations d'urgence ou de crise humanitaire, et à réduire le chômage, principalement chez les femmes chefs de famille.

50. Des interventions de changement social et comportemental seront menées afin de faire valoir la coresponsabilité en matière de soins et de tâches domestiques, l'équité en ce qui concerne le rôle des femmes, les pratiques de soin à la petite enfance tenant compte des questions de genre, l'inscription des enfants à l'école ou dans d'autres structures d'accueil, l'intérêt de terminer les études secondaires et de chercher à entrer à l'université ou à intégrer une formation technique ou professionnelle, et l'accès à la santé sexuelle et procréative.

Efficacité du programme

51. Cette composante du programme assurera une coordination synergique entre les différents programmes, les relations extérieures et le plaidoyer public, un renforcement de la collecte de fonds et des partenariats avec les entreprises privées et la société civile, une communication stratégique et innovante, et la mise en place de mécanismes de suivi, d'évaluation et de retour d'informations. Cette démarche se concentrera sur les 25 cantons les plus défavorisés historiquement, ainsi que sur les femmes, les enfants et les adolescents les plus négligés de ces zones.

52. Ce programme de pays s'appuiera sur deux approches principales : a) définition des territoires prioritaires, en ciblant les groupes de population les plus vulnérables, et b) renforcement de la coopération avec le secteur privé et la société civile, non seulement pour collecter des fonds, mais aussi pour mettre en place des programmes communs.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé, nutrition, environnement et assainissement	550	900	1 450
Développement et éducation de la petite enfance	620	1 700	2 320
Protection de l'enfance	510	1 899	2 409
Protection sociale et pauvreté des enfants	420	1 904	2 324
Efficacité du programme	2 150	362	2 512
Total	4 250	6 765	11 015

Administration du programme et gestion des risques

53. Le présent descriptif de programme de pays résume les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal mécanisme de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'harmonisation des résultats et des ressources attribuées au programme au niveau du pays. Les responsabilités des dirigeants aux niveaux national, régional et du siège en ce qui concerne les programmes de pays sont inscrites dans le programme, les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation.

54. Le programme de pays sera mis en œuvre en concertation avec les institutions gouvernementales à l'échelle nationale et locale ainsi qu'avec le secteur privé, la société civile, les universités, les organisations bilatérales et multilatérales de développement, et le système des Nations Unies³³.

55. En vertu des normes sociales et environnementales, l'UNICEF s'engage à garantir les conditions d'un environnement propre et sûr pour les enfants. Le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les déplacements comptent parmi les menaces auxquelles doit faire face le pays, et qui empêchent un développement durable et inclusif. Le programme de pays s'attellera à ces différents défis dans tous les secteurs.

56. L'UNICEF veillera régulièrement à repérer et à atténuer les risques recensés dans la théorie du changement ainsi que les risques émergents, en prêtant attention à ceux qui pourraient avoir une incidence sur la situation des enfants, influencer son travail, ou encore mettre en péril la continuité des opérations. Les risques déjà mis en évidence sont les suivants :

³³ Principalement le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)/Organisation panaméricaine de la santé (OPS), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine.

a) Contraintes budgétaires dues au contexte national ou international, susceptibles de compromettre sérieusement les systèmes et les programmes de protection sociale ;

b) Vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes naturelles, associée au manque de moyens humains, techniques et économiques pour répondre aux besoins des populations vulnérables en situation d'urgence ;

c) Poursuite et accroissement des flux migratoires mixtes, qui obligeraient les partenaires à prendre des mesures conjointes pour assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et l'intégration des migrants et des réfugiés dans les communautés d'accueil. Pour atténuer ces risques, les programmes classiques intégreront des efforts de préparation et de riposte aux situations d'urgence ainsi qu'une approche tenant compte des risques.

57. L'UNICEF continuera de donner plus de poids à ses opérations en collaborant avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de la stratégie relative aux activités d'appui, dont le but est de réaliser des économies. Les autres initiatives d'atténuation et de gestion des risques concerneront l'approche harmonisée relative aux transferts monétaires, la gestion des risques de sécurité, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, la sauvegarde de l'enfance, la redevabilité à l'égard des populations touchées, et la durabilité environnementale des engagements de l'UNICEF et des autres institutions.

Suivi et évaluation

58. Un renforcement des capacités nationales permettra de collecter, d'analyser et d'utiliser systématiquement des données ventilées pour surveiller et éclairer les décisions politiques, rendre compte de la situation des enfants et des adolescents, et suivre les avancées en matière de droits de l'enfant. Une approche en quatre volets sera adoptée :

a) Suivi sur le terrain, avec rapport trimestriel à destination des partenaires. Les retours directs des populations touchées seront recueillis à l'occasion de discussions de groupes de réflexion et par le biais de services de messagerie par téléphone mobile ;

b) Des examens semestriels et annuels impliquant les partenaires et les parties prenantes seront réalisés pour suivre les résultats du programme ;

c) Des enquêtes nationales (enquête en grappes à indicateurs multiples et recensements menés en partenariat avec les institutions publiques, notamment) seront effectuées pour recueillir des données contextuelles sur les privations qui touchent les enfants, notamment en ce qui concerne les évolutions des normes et des comportements ;

d) *Évaluation* : le bureau de pays apportera un soutien ciblé visant à : i) améliorer les systèmes nationaux d'évaluation pour qu'ils tiennent compte des besoins des enfants ; ii) évaluer les mesures prises pour atteindre les objectifs de développement durable qui relèvent du mandat de l'UNICEF ; iii) produire des données probantes et iv) des évaluations thématiques afin de rendre compte des progrès réalisés en faveur des enfants ; et évaluer le présent programme de pays.

59. L'UNICEF continuera de participer pleinement à l'équipe de pays des Nations Unies et, en partenariat avec le coordonnateur résident, travaillera sur la gestion axée sur les résultats, le suivi et l'évaluation, ainsi que l'innovation de façon à assurer la qualité, l'efficacité et l'efficacéité du programme.

60. Le cadre de résultats et d'allocation des ressources servira de base au suivi et à l'évaluation. Des plans de travail détaillés seront élaborés, et les résultats du

programme seront examinés avec les partenaires du Gouvernement et d'autres parties prenantes stratégiques.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Programme de coopération entre le Gouvernement du Costa Rica et l'UNICEF, mars 2023 à décembre 2027

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : articles 4, 6, 8-29, 31-37, 39, 40 et 44</p> <p>Priorités nationales : un développement social inclusif et équitable ainsi qu'un développement démocratique fondé sur les droits humains ; objectifs de développement durable 1 à 5, 10, 13 et 16 à 17</p>
<p>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :</p> <p>Réalisation 1 : un Costa Rica inclusif qui renouvelle son contrat social en assumant son identité multiethnique et multiculturelle et en garantissant sans aucune restriction ni discrimination l'exercice des droits humains, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes dans toute leur diversité (effets 1.1 à 1.3).</p> <p>Réalisation 2 : une gouvernance nationale et locale centrée sur les populations et leurs droits, dotée de services publics efficaces, justes, transparents et durables, ainsi que d'espaces de participation et de dialogue ouverts et dynamiques qui favorisent l'autonomie des citoyens, en particulier des femmes dans toute leur diversité et des populations vulnérables de tout le pays (effets 2.1 et 2.2).</p> <p>Réalisation 3 : le développement d'une économie dynamique, créative, innovante, inclusive, circulaire, compétitive et durable, créatrice d'emplois décents, de débouchés et de prospérité sociale et économique pour tous les citoyens, notamment les femmes dans toute leur diversité et les populations vulnérables de tout le pays (réalisation 3.2).</p> <p>Réalisation 4 : des citoyens, des communautés, des institutions et un pays résilients, capables de mettre en place des interventions systémiques pour favoriser la durabilité et la sécurité face aux multiples risques et crises systémiques complexes, qu'elles soient d'envergure mondiale ou locale, qui s'alimentent mutuellement et exacerbent leurs répercussions néfastes sur les individus et la planète. (effets 4.1 à 4.3).</p>
<p>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1-5</p>

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1, 2 et 4	Réalisation 1 : Santé, nutrition, environnement et assainissement D'ici à 2027, les enfants, les	Pourcentage d'enfants a) de moins de 5 ans et b) de 5 à 9 ans en surpoids a) NR : 7,4 % (2018) NC : 6 %	Rapports de la Direction de la surveillance sanitaire, Ministère de la santé, recensement	1.1 L'État costaricain mettra en œuvre des cadres stratégiques, budgétaires et de financement dans les secteurs de la santé et de la nutrition, renforcera la	Ministères de tutelle Municipalités ciblées Fonds de	550	900	1 450

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
adolescents et les jeunes ainsi que leur famille, en particulier les plus vulnérables, présenteront globalement un meilleur état de santé et de nutrition, et vivront dans des environnements résilients, durables et sans danger.		b) NR : 17,2 % (2016) NC : 15 %	scolaire national sur le poids et la taille Enquête auprès des femmes, des enfants et des adolescents/sixième enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS-6) réalisée par l'Institut national de la statistique et des recensements (de l'espagnol <i>Instituto Nacional de Estadística y Censos</i> , ou INEC)	prévention et la lutte contre les multiples risques et menaces, et améliorera l'assainissement dans les centres éducatifs, au service d'un environnement sain, durable et sûr pour les enfants et les communautés. 1.2 Les institutions nationales et locales sont en mesure d'améliorer la mise en œuvre des politiques, des programmes et des protocoles relatifs à la santé et à la nutrition de l'enfant et de l'adolescent, et les communautés présentent une résilience accrue aux différentes menaces, notamment aux effets du changement climatique.	sécurité sociale du Costa Rica Réseau national d'accueil et de développement des enfants (de l'espagnol <i>Red Nacional de Cuido y Desarrollo Infantil</i> , ou REDCUDI) Conseil des jeunes Institut de développement et d'assistance aux municipalités			
		Taux de natalité chez les adolescentes pour 1 000 femmes de ce groupe d'âge NR : 14,7 (2018) NC : 12	Statistiques d'état civil de l'INEC	1.3 Les enfants et les adolescents, ainsi que leur famille et leur communauté, disposent des connaissances et des capacités nécessaires pour prendre soin de leur santé et d'eux-mêmes malgré les multiples risques et menaces.	Milieu universitaire Organismes des Nations Unies Société civile			
		Nombre de collectivités locales ayant mis en place des politiques, des stratégies ou des plans de gestion des risques de catastrophe et de relèvement tenant	Ministère de l'environnement et de l'énergie Institut de développement et d'assistance					

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		compte des besoins des enfants NR : 0 (2022) NC : 45 (55 %)	aux municipalités					
1, 2 et 4	Réalisation 2 : Développement et éducation de la petite enfance D'ici à 2027, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables, auront accès à un système d'enseignement public de qualité, dans lequel ils resteront ou seront réintégrés jusqu'à l'obtention d'un diplôme, et ce dès la petite enfance.	Taux net ajusté de fréquentation scolaire des enfants appartenant au quintile le plus pauvre dans a) l'enseignement primaire et b) les premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire a) NR : 95,9 % (2018) NC : 100 % b) Premier cycle du secondaire NR : 64,7 % (2018) NC : 70 % Deuxième cycle du secondaire NR : 30,4 % (2018) NC : 40 %	Ministère de l'éducation publique Enquête auprès des femmes, des enfants et des adolescents/ MICS-6 réalisée par l'INEC	2.1 L'État costaricain garantit une affectation et une gestion appropriées des ressources destinées à l'enseignement, et s'engage à réexaminer et à actualiser le cadre politique existant en la matière. 2.2 Les institutions nationales et locales peuvent s'appuyer sur des capacités et des alliances renforcées pour assurer un enseignement de qualité, grâce à des infrastructures appropriées et à un meilleur accès à de solides ressources pédagogiques accordant une place importante à la santé socioémotionnelle.	Ministères de tutelle Municipalités ciblées Institut national de l'apprentissage REDCUDI Agence nationale de protection de l'enfance Institut national d'aide sociale Institut national des femmes (de l'espagnol <i>Instituto Nacional de las Mujeres</i> , ou INAMU)	620	1 700	2 320
		Taux d'achèvement a) dans l'enseignement primaire ; b) dans les premier et du deuxième cycles du secondaire a) NR : 98,2 % (2018) NC : 100 % b) Premier cycle du secondaire NR : 72,9 % (2018) NC : 80 %	Rapport du Ministère de l'éducation publique sur les indicateurs relatifs au système éducatif Enquête auprès des femmes, des enfants et des adolescents/	2.3 Les enfants, les familles et le personnel éducatif possèdent les connaissances et les outils nécessaires pour sensibiliser le public et faire évoluer les	Institut national des aqueducs et des égouts Commission nationale d'urgence			

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		Deuxième cycle du secondaire NR : 58,4 % (2018) NC : 80 %	MICS-6 réalisée par l'INEC	comportements et les normes concernant la santé socioémotionnelle, le développement de la petite enfance, la prévention de la discrimination et du harcèlement dans les écoles, et l'importance de terminer les études secondaires.	Fonds de sécurité sociale du Costa Rica Milieu universitaire Organismes des Nations Unies Société civile			
1, 2 et 4	Réalisation 3 : Protection de l'enfance D'ici à 2027, les enfants, les adolescents et leur famille, en particulier les plus vulnérables, vivront dans des environnements protecteurs à l'abri de toute violence.	Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel et/ou une agression psychologique infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois écoulé NR : 49,3 % (2018) NC : 40 % Nombre d'enfants placés en structure d'accueil pour 100 000 enfants NR : 166 (2021) NC : 120	Enquête auprès des femmes, des enfants et des adolescents/ MICS-6 réalisée par l'INEC	3.1 Le Costa Rica renforce les règles, les politiques et les procédures qui visent à protéger les enfants et les adolescents ainsi qu'à prévenir et à combattre la violence. 3.2 Les institutions des sous-systèmes de protection à l'échelle locale et le système complet de protection à l'échelle nationale sont mieux en mesure d'assurer un travail coordonné de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des enfants et des adolescents. 3.3 Les enfants et les adolescents les plus vulnérables sont protégés de la violence	Ministères de tutelle Municipalités ciblées Commission nationale d'urgence Agence nationale de protection de l'enfance Conseil national de l'enfance et de l'adolescence Fonds de sécurité sociale du Costa Rica Cour suprême de justice INAMU	510	1 899	2 409

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				par leur père, leur mère, les personnes qui s'occupent d'eux et les communautés, grâce à l'adoption de pratiques parentales positives.	Milieu universitaire Organismes des Nations Unies Société civile			
1-4	Réalisation 4 : Protection sociale et pauvreté des enfants D'ici à 2027, les enfants, les adolescents et leur famille, en particulier les ménages dirigés par des femmes et les populations les plus vulnérables, sortiront de la pauvreté grâce à leur travail et à un accès à des services de qualité ainsi qu'à des programmes de protection sociale garantissant leur bien-être et leur épanouissement dans des environnements protecteurs.	Pourcentage d'enfants en situation de pauvreté monétaire NR : 39 % (2021) NC : 30 % Pourcentage de temps consacré aux soins par genre Garçons/hommes : NR : 25,8 % (2017) NC : 30 % Filles/femmes : NR : 39,7 % (2017) NC : 30 %	Enquête auprès des ménages réalisée par l'INEC Enquête sur l'utilisation du temps réalisée par l'INEC	4.1 Le Gouvernement du Costa Rica renforce son cadre politique et normatif de façon à améliorer l'accessibilité, la résilience aux chocs, l'efficacité et le financement de ses programmes et services publics de protection sociale destinés aux enfants et aux adolescents, en mettant l'accent sur l'inclusivité, les droits humains et la redevabilité sociale. 4.2 Les institutions d'aide et de protection sociale améliorent nettement leurs capacités en matière de gestion et de coordination, de façon à pouvoir mettre en œuvre et assurer des programmes et des services publics de protection sociale axés	Ministères de tutelle Municipalités ciblées REDCUDI Agence nationale de protection de l'enfance Institut national d'aide sociale Commission nationale d'urgence INAMU Contrôleur général de la République Milieu universitaire Organismes des Nations Unies	420	1 904	2 324

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				<p>sur les enfants et les femmes de façon résiliente, équitable et tenant compte des besoins des enfants, en lien avec les systèmes de protection spéciale et d'intervention humanitaire.</p> <p>4.3 Les enfants, les adolescents, les familles et la société dans son ensemble adoptent des attitudes et des normes sociales transformatrices sur le plan de l'égalité des genres et favorables à l'éducation, ce qui ouvre de nouvelles perspectives aux enfants, aux adolescents et aux femmes, et de ce fait accélère la réduction de la pauvreté.</p>	Société civile			
Réalisation 5 : Efficacité du programme						2 150	362	2 512
Montant total des ressources						4 250	6 765	11 015